

Le harcèlement moral au travail

37

SOMMAIRE

Page

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 11 avril 2001 1

SYNTHÈSE 7

TITRE I - CONSTATS 13

CHAPITRE I - CONSTATS GÉNÉRAUX 13

I - L'APPREHENSION DE LA SÉVERITÉ - LES TRAVAILLEURS ET LES EMPLOYEURS 13

a - LE DÉFINITION DE LA SÉVERITÉ DE TRAVAIL 13

b - L'AMBIANCE DE TRAVAIL, LE CLIMAT DE TRAVAIL 15

1 - Une prise de conscience 15

2 - Les nouvelles attitudes des acteurs de la relation professionnelle au travail 17

c - LE SÉVERITÉ ET LE HARCÈLEMENT MORAL, LES MOYENS D'ACTION 19

II - LES MOYENS D'ACTION 19

a - LES MOYENS D'ACTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT MORAL 19

1 - Le rôle des acteurs de l'entreprise 20

2 - Le rôle de la Commission nationale des Droits de l'Homme et de la Démocratie 20

3 - Une prise de conscience et une action 21

4 - Le rôle des associations 22

b - LES MOYENS D'ACTION 23

1 - Au niveau international - le statut des Droits de l'Homme 23

2 - Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission des Droits de l'Homme 23

3 - Les instruments de l'Organisation des Nations Unies 24

4 - Les instruments de l'Organisation des Nations Unies 24

II - L'APPREHENSION DE LA SÉVERITÉ DE TRAVAIL 29

a - LE HARCÈLEMENT MORAL 29

1 - Une prise de conscience 29

2 - Les nouvelles attitudes des acteurs de la relation professionnelle au travail 29

3 - Les nouvelles attitudes des acteurs de la relation professionnelle au travail 29

Type de saisine : Saisine gouvernementale

Type de texte : Avis

Traité par : Section du Travail

Adopté le : 11/04/2001

Mandature : 1999-2004

Rapporteur :



Michel DEBOUT

Ancienne personnalité associée

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

La notion de harcèlement moral s'est récemment imposée pour traduire des situations de violences interpersonnelles en milieu professionnel. Le harcèlement moral doit être traité préventivement et reconnu comme un risque professionnel. Pour le Conseil économique et social, des mesures législatives sont nécessaires. Il invite les entreprises et les administrations à porter un regard nouveau sur les atteintes à la santé psychique au travail.

Descripteur Eurovoc :

harcèlement moral, milieu de travail, France